

Conseil Municipal

Séance du mardi 13 février 2007 à 20 h 30

Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 13 février 2007 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mardi 6 février 2007 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Josiane KERLOCH (pouvoir à André QUEAU)**, **Corinne DEMOUGIN (pouvoir à Marina LE MARC)**, **Christiane SIMON (pouvoir à Brigitte GUEGUEN)**, **Chantal LE LAY (pouvoir à Pierre DRAOULEC)**, **Stéphane LE GARREC** et **Huguette DANIEL**.

1 – Commission des finances, du développement et de l'agriculture

1-1 Orientations budgétaires pour 2007

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. C'est dans ce cadre réglementaire que le rapporteur de chaque commission municipale a présenté les orientations évoquées lors des séances de travail desdites commissions.

Les orientations présentées au titre de la Commission des finances, du développement et de l'agriculture sont annexées au présent compte rendu (Annexe n°1). Le Conseil Municipal en a pris acte.

1-2 Convention d'occupation de l'espace communal par la société SFR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention, comportant, dorénavant, deux signataires, la Commune et la société SFR, en rapportant la délibération prise sur le même sujet, le 26 septembre dernier.

1-3 Licence débit de boissons à Créac'h Calvic

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire, à l'unanimité, à céder au plus offrant la licence de l'ancien débit de boissons exploité à Créac'h Calvic, reçue dans le cadre du legs Emile COSSEC.

2 – Commission de l'aménagement et de l'urbanisme

2-1 Orientations budgétaires pour 2007

Les orientations présentées au titre de la Commission de l'aménagement et de l'urbanisme sont annexées au présent compte rendu (Annexe n°2). Le Conseil Municipal en a pris acte.

2-2 Programme 2007 de travaux

Le rapport adopté par le Conseil relatif au programme 2007 des travaux, de voirie notamment, est annexé au présent compte rendu (Annexe n°3).

2-3 Acquisition de terrain à Kerganet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la cession gratuite d'une parcelle, destinée à améliorer la circulation entre la route de Kerganet et la nouvelle voie créée

lors des travaux d'extension de la zone, par la société YTEK, de Penmarc'h, cadastrée à la section YT sous le numéro 466 pour une contenance de soixante centiares (0a60ca) et à mandater le Maire pour mener toutes formalités permettant la réalisation de cette cession, notamment la signature et le règlement des actes notariés et documents d'arpentage à intervenir.

2-4 Dénomination de rues

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a attribué les dénominations suivantes :

- *Résidence des trois chênes* ; à côté de la rue du petit train sur Pont l'Abbé,
- *Résidence des chênes de Kerganet* ; route de Quélordan, à côté de la nouvelle zone de Kerganet,
- *Hameau de Ty Coat* ; à côté de la Chapelle de Kélou mad,
- *Hameau de l'hermitage* ; route de Saint-Jean Trolimon, sortie de ville de Plonéour-Lanvern,
- *Résidence Park ar Groas* ; route de Quimper, lieu-dit La Croix,
- *Résidence Park Heol* ; lieu-dit Mariano, près du camping et des tennis,
- *Allée Park Heol* ; contiguë au précédent,
- *Allée des Saules* ; sur la route de Brénavec, entre le Hameau de Brénavec et le Lidl.

2-5 Aménagement de sécurité à Moitié-route

Le Conseil Municipal a approuvé le projet proposé, après étude, par le Conseil Général d'y réaliser un *tourne à gauche*, son coût évalué à 117.000€ HT, y compris les aménagements spécifiques liés aux transports publics, ainsi que la participation financière de la Commune, estimée entre 45 et 50%.

3 – Commission des affaires scolaires et sociales

3-1 Orientations budgétaire pour 2007

Les orientations présentées au titre de la Commission des affaires scolaires et sociales sont annexées au présent compte rendu (Annexe n°4). Le Conseil Municipal en a pris acte.

3-2 Extension/modernisation du restaurant municipal

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider le projet élaboré par le cabinet LE CARRER tel que présenté, d'agréer la procédure de consultation des entreprises en forme de marché négocié ainsi que le coût prévisionnel du programme, au stade de l'avant-projet, soit 254 000 € HT.

3-3 Contrat d'association avec l'école Notre Dame de Bon Secours

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le montant de la contribution à verser à l'école Notre Dame de Bon Secours pour 2007. Ce montant, indexé sur l'indice INSEE des prix à la consommation, s'établit à 86 387.87 € auquel s'ajoute les fournitures scolaires (37,70 € par enfant en maternelle et 40,80 € par enfant en classe élémentaire), soit au total 95 194.37 €.

3-4 Participation au déficit de la piscine de Pont-l'Abbé

Par courrier en date du 16 janvier 2007, le Maire de Pont-l'Abbé a adressé le décompte des sommes dues par la Commune de Plonéour-Lanvern au titre de sa participation au déficit de la piscine municipale pour l'année 2006.

Cette participation, proportionnelle au nombre d'élèves de la Commune rapporté au nombre total d'élèves qui ont fréquenté la piscine, respectivement 117 et 1082, s'élève à 27 691.55 €. Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, le Maire à verser cette somme à la Ville de Pont l'Abbé.

4 – Commission de la vie associative et culturelle

4-1 Orientations budgétaires pour 2007

Les orientations présentées au titre de la Commission de la vie associative et culturelle sont annexées au présent compte rendu (Annexe n°5). Le Conseil Municipal en a pris acte.

4-2 Demandes de subventions

Le Conseil a décidé d'attribuer, à l'unanimité, les subventions suivantes :

- *Les Amis de la bibliothèque*, 19 000 € au titre des frais de personnel que supporte l'Association,
- *Hand Ball Club Bigouden*, 1 000,00 € pour couvrir des frais liés à un déplacement à Paris-Bercy,
- *Comité d'Animation*, 546,00 € pour financer la part communale de l'opération « maisons fleuries 2006 ».

Par ailleurs, Le Conseil a décidé de renouveler, à l'unanimité, pour 6 mois le bail précaire consenti, pour l'immeuble situé rue René Le Berre, ancien garage automobile, à la SCI de la Gare.

4-3 Contrats de maintenance informatique pour la Médi@thèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler le contrat avec la Société AGATE, fournisseur du logiciel d'exploitation de la [médi@thèque](#) communale et a confirmé le principe du renouvellement de cette convention pour les années à venir.

4-4 Constitution d'un Jury pour la Chapelle de Lanvern

Afin de procéder au choix du maître d'œuvre chargé du programme de reconstruction d'une toiture et d'une charpente sur la chapelle Saint-Philibert à Lanvern, il a été procédé à la désignation des membres élus du jury. Celui-ci sera complété par des personnalités, au nombre de trois, et par le tiers de personnes qualifiées.

Le Conseil Municipal a délibéré par vote, à l'unanimité, sur la désignation des membres du Conseil Municipal, soit :

Membres titulaires

Thierry LE GALL
Danielle DAGUERRE
Jean-Marc LOUSSOUARN
Joëlle TYMEN
Gilbert CESVET

Membres suppléants

Pierre DRAOULEC
Christine COUROT
Jean MORVAN
Hélène LE BERRE
Christiane SIMON

Le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité, parmi les personnalités :

- le président de l'association de Lanvern ou son représentant,
- le Recteur de la Paroisse ou son représentant,
- le propriétaire du manoir de Lanvern.

et a donné, à l'unanimité, mandat au Maire pour mener toutes formalités pour la constitution de ce jury et la tenue des réunions de ce jury.

5 – Administration générale

5-1 Autorisation d'ester en justice accordée au Maire

Afin de sortir d'une situation conflictuelle dommageable à la Commune, il a été proposé au Conseil Municipal d'introduire un contentieux auprès du Tribunal de Grande Instance de Quimper concernant une affaire opposant les intérêts de la

Commune, pour l'accès à notre propriété de Cruguel, et ceux de riverains, Mr et Mme **LE GUYADER**, sur la commune de Combrit Sainte Marine.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le Maire à défendre les intérêts de la Commune et à intenter toutes les actions en justice qui s'avèreraient nécessaires, y compris la demande d'astreintes pour permettre le plus rapidement possible d'accéder à la cour mitoyenne et de louer nos logements.

5-2 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution

Il a été rendu compte des divers marchés passés selon la formule de procédure adaptée depuis la dernière réunion du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal en a pris acte.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en
Mairie le 15 février 2007

Le Maire,

Michel CANEVET